



MINISTÈRE DE LA SANTÉ

N° 0542 /MS/CAB/202

Conakry, le 19 Mars 2020

*Le Ministre*

**NOTE CIRCULAIRE**

**Portant application du taux harmonisé des perdiems**

**A tous les partenaires, acteurs intervenant dans le système de santé**

- Vu le Mémoire du Bureau du Coordinateur Résident des Activités Opérationnelles du Système de Nations Unies en Guinée ;
- Vu l'harmonisation du taux de Perdiem applicable aux partenaires ;
- Vu la révision des indemnités de subsistances octroyées aux fonctionnaires de l'État ou Assimilés dans le cadre des activités organisées par les différentes agences ;
- Vu la nécessité d'assurer un alignement de toutes les procédures de paiement des indemnités de subsistances pour toutes les missions effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du secteur santé ;

Par conséquent :

1. Le Ministère de la Santé adopte le Mémoire du Bureau du Coordinateur Résident des Activités Opérationnelles du Système de Nations Unies en Guinée (ci-joint) et demande son application par l'ensemble des partenaires et acteurs sur toute l'étendue du territoire.
2. La présente Note de Service qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée partout où besoin sera.

  
**Le Médecin Colonel Remy LAMAH**  
Grand Officier de l'Ordre National de  
Mérite de la République Française

